



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Laurent Dutheil est le Secrétaire national chargé du pôle « Préparation de l'avenir », un avenir personnel dont il a su avec attention se consacrer.

En 2001, Laurent Dutheil est nommé Conseiller technique au cabinet de Jean-Paul Huchon, Président du Conseil régional d'Ile-de-France. De 2004 à 2008, ce bienveillant président le nomme Directeur adjoint de cabinet du Président du Conseil régional d'Ile-de-France. Puis, ce même président lui confie, au sein de la collectivité, les fonctions d'inspecteur général. Là il œuvre à la création d'un de ses satellites dont il prend la Direction le Lieu du Design. Les organismes associés n'ayant plus le vent en poupe, Laurent Dutheil bénéficie d'une nouvelle nomination bienveillante, en janvier 2015, où il devient le directeur général adjoint de l'unité des affaires internationales et européennes au Conseil régional d'Ile-de-France.

En application de l'article L231 du code électoral, cette dernière nomination était illégale. Laurent Dutheil, ne pouvait cumuler un mandat de maire adjoint (PS) chargé de l'environnement à Villeneuve-Saint-Georges tout en étant directeur général des services adjoint, affecté à l'unité affaires internationales et européennes au conseil régional d'Ile-de-France.

Placé sous son autorité, Vincent Callies, a commencé à l'interroger sur l'exercice pratique de son mandat politique et de ses fonctions professionnelles, a fait l'objet d'une procédure disciplinaire, dans des conditions illégales qu'il conteste actuellement gracieusement auprès de la nouvelle présidente du conseil régional, Madame Valérie Pécresse.

Laurent Dutheil, pour sa part, a déclaré dans le Parisien, le 4 mars 2016, « C'est un sujet, s'il a existé, qui n'a plus lieu d'être ». Après cette explication tellement simple, il attira très vite l'attention du secrétaire d'État auprès du premier ministre, chargé de la réforme de l'État et de la simplification, Jean-Vincent Placé, qui l'a nommé Directeur adjoint du cabinet comme il peut l'être constaté dans le Journal Officiel du 8 mars 2016.

Rappelant l'article 14 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen qui rend chaque représentant responsable des deniers publics, le syndicat réclame l'émission d'un titre de recette pour recouvrir le salaire des plus confortables versé indument durant un an à Monsieur Laurent Dutheil. La démarche n'est pas anodine puisque ce titre de recette individuel émis par l'ordonnateur local a « force exécutoire », c'est-à-dire qu'il permet l'exécution forcée par le comptable public. Celui-ci doit, car sa responsabilité peut être mise en cause, user de ses prérogatives pour recouvrer les sommes dues.

Un problème passé (Placé ?) qui pourrait bien devenir actuel...

A Paris, le 27 avril 2016

Vincent CALLIES, Président du syndicat FA-FPT / SYNPER IDF, Représentant du personnel au Comité Technique de la région Île-de-France, portable : 06 16 95 27 97

Syndicat FA-FPT / SYNPER IDF

Siège social : 33 rue Barbet de Jouy 75007 PARIS

Adresse administrative (local syndical) : 115 rue du Bac 75007 PARIS. 5^{ème} étage. Bureau 531

Téléphone : 01.53.85.60.66 Télécopie : 01.53.85.57.80 mail : info@synper.org site web : www.synper.org

N° SIREN 519 621 197 N° SIRET 519 621 197 00010